

Objet : Note d'informations relatives à la gestion de la COVID-19

Beaufort en Anjou, le 27 août 2021

Chers parents, responsables légaux,

Au moment où nous abordons cette rentrée, le COVID-19 est encore dans notre quotidien et l'évolution de la pandémie est encore incertaine. Il va nous falloir encore nous adapter. Ce courrier a pour but de vous informer des mesures et protocoles appliqués dans le cadre de la MFR. Bien entendu, nous mettrons en œuvres les recommandations sanitaires. Ce sont des contraintes pénibles, mais, abordées sérieusement et calmement, elles ne nous empêcheront pas de vivre une bonne année scolaire et d'atteindre nos objectifs d'accompagnement et de construction des projets des jeunes.

Tout d'abord, Le protocole sanitaire national des établissements scolaires est défini selon 4 niveaux de surveillance de circulation du virus : niveau 1 – vert, niveau 2 – jaune, niveau 3 – orange, niveau 4 – rouge. Cette graduation par niveau définira le niveau de renforcement du protocole sanitaire en vigueur dans chaque établissement scolaire. A l'heure actuelle, nous sommes au niveau 1 – vert.

A la MFR :

- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos pour tout individu de plus de 11 ans. A l'extérieur, le port du masque n'est pas obligatoire mais reste recommandé en cas de regroupement.
- Une désinfection des surfaces de contact et l'aération des espaces communs sont réalisées quotidiennement.
- Le brassage des classes est limité : repas à table et internats organisés par groupe classe.
- Si un cas positif est décelé dans un groupe de formation :
 - Les jeunes ayant un passeport vaccinal complet resteront en formation en présentiel à la MFR
 - Les jeunes n'ayant pas de passeport vaccinal complet devront poursuivre la semaine de formation chez eux en distanciel.

Sorties pédagogiques :

Lors de sorties pédagogiques au contact du public (cinéma, visite en entreprise, etc), les jeunes devront obligatoirement présenter un passeport vaccinal complet ou un résultat de test PCR négatif de moins de 48h.

Lorsque le public n'est pas présent, nous nous conformerons aux règles de la structure accueillante.

En entreprise :

Chaque entreprise est responsable du protocole sanitaire en son sein. Par la signature des conventions de stage, le jeune s'engage à respecter la moindre ligne de ce protocole.

Il est possible que certaines structures exigent de la part des futures stagiaires quelques démarches sanitaires en amont du stage (attestation sur l'honneur du respect du protocole, test PCR, passeport vaccinal complet, etc).

Dans certains domaines professionnels (par exemple le secteur de la santé ou de la restauration), le passeport vaccinal est obligatoire pour les employés. Il en sera de même pour les stagiaires.

Bien entendu, tout cela peut évoluer et nous ne manquerons pas de vous informer au fur et à mesure de ces évolutions.

Par ailleurs, nous vous joignons un courrier de la part de la DRAAF (Ministère de l'Agriculture) et de l'ARS (Agence Régionale de Santé) concernant la vaccination.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous adressons nos salutations respectueuses.

Maxime Doineau
Réfèrent COVID

Denis Drouin
Directeur

